

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

n°14/2020

L'an **deux mil vingt**, le 17 novembre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Procuration : Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**).

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : GOUTER DE NOEL 2020

Exposé du Président.

Je rappelle aux membres du Conseil d'Administration l'importance du goûter de Noël organisé depuis de nombreuses années en l'honneur des personnes domiciliées sur la commune de Pont de Chéruy et qui sont âgées de 70 ans et plus.

Cependant, la période actuelle liée à l'épidémie de COVID-19 nous impose de remettre en question certaines cérémonies et autres manifestations festives de fin d'année.

Compte tenu des préconisations sanitaires fixées par le Gouvernement et notamment celles visant les personnes fragiles, je propose au Conseil d'administration de supprimer le traditionnel goûter de Noël 2020.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide, au vue de l'actuelle épidémie de COVID-19 et en application des mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement, de supprimer le traditionnel goûter de Noël 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 19 novembre 2020
Le Président,

